



# Faire un stage dans une entreprise en Europe

Vérfié le 20 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les programmes *Erasmus +* et *Eurodyssée* permettent de partir en stage dans une entreprise ou dans un établissement de formation en Europe. Vous devez être étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi pour bénéficier de ces programmes. Différentes aides pour financer votre période de stage vous sont proposées.

## Étudiant

Le programme *Erasmus + enseignement supérieur* s'adresse aux étudiants à partir de la 1<sup>ère</sup> année d'études.

### Conditions à remplir

Vous pouvez [partir en stage Erasmus + enseignement supérieur](http://www.generation-erasmus.fr) (http://www.generation-erasmus.fr) à partir de votre 1<sup>ère</sup> année d'études et jusqu'au doctorat inclus.

Pour cela, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur qui dispose d'une [charte Erasmus pour l'enseignement supérieur \(ECHE\)](https://agence.erasmusplus.fr/charte-pour-enseignement-superieur-eche-erasmus/) (https://agence.erasmusplus.fr/charte-pour-enseignement-superieur-eche-erasmus/).

Votre stage doit être en rapport avec le diplôme préparé.

Vous pouvez aussi bénéficier du programme dans l'année qui suit l'obtention de votre diplôme.

### Durée

Vous pouvez partir en stage *Erasmus +* entre 2 et 12 mois.

Vous pouvez bénéficier d'un stage *Erasmus +* par cycle d'études (licence, master, doctorat).

### Pays concernés

Vous pouvez partir dans un pays de [l'Espace économique européen \(EEE\)](#), en Turquie, en Macédoine et en Serbie.

### Démarches

Les démarches diffèrent selon que vous souhaitez effectuer votre stage pendant vos études ou après l'obtention de votre diplôme.

#### Pendant vos études

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil. Vous devez passer avec elle une convention de stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau *Erasmus* de votre établissement pour en savoir plus sur les démarches à réaliser.

#### Après l'obtention de votre diplôme

Votre stage doit se dérouler dans l'année suivant l'obtention de votre diplôme.

Vous devez déposer votre candidature alors que vous êtes encore inscrit dans votre établissement d'enseignement supérieur. Pour cela, adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau *Erasmus* de votre établissement d'enseignement.

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil. Vous devez passer avec elle une convention de stage.

### Financement

Pour financer vos frais de voyage et de séjour, vous pouvez obtenir une bourse de stage *Erasmus +*. Cette bourse est cumulable avec la [bourse sur critères sociaux](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214). Son montant est variable selon la durée et le lieu du stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau *Erasmus* de votre établissement d'enseignement pour connaître les formalités à accomplir pour déposer une demande de bourse.

## Apprenti

Le programme *Erasmus + formation professionnelle* s'adresse aux apprentis de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur.

### Condition à remplir

Vous devez être apprenti de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur pour bénéficier du programme.

### Durée

Vous pouvez [partir en stage Erasmus +](http://www.generation-erasmus.fr) (<http://www.generation-erasmus.fr>) entre 2 et 12 mois.

### Pays concernés

Vous pouvez partir dans un pays de [\*l'Espace économique européen \(EEE\)\*](#), en Turquie, en Macédoine et en Serbie.

### Démarches

Votre période de stage à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil. Vous devez passer avec elle une convention de stage.

Pendant votre stage, vous restez salarié de votre entreprise française. Votre salaire est maintenu. Vous devez donc obtenir l'accord de votre employeur français pour partir en stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau *Erasmus* de votre établissement pour en savoir plus sur les démarches à réaliser.

### Financement

Pour financer vos frais de voyage et de séjour, vous pouvez obtenir une bourse de stage Erasmus +. Son montant est variable selon la durée et le lieu du stage.

Adressez-vous au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement d'enseignement. Il vous renseignera sur les formalités à accomplir pour déposer une demande de bourse.

## Demander d'emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez faire un stage dans une entreprise en Europe avec les programmes *Eurodyssée* et *Erasmus*.

### Programme Eurodyssée

#### Conditions à remplir

Vous pouvez bénéficier du programme si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous êtes demandeur d'emploi âgé de 18 à 30 ans
- Vous résidez dans une des [régions membres de l'Association des régions d'Europe](http://www.eurodyssée.eu/fr/regions/les-regions.html) (<http://www.eurodyssée.eu/fr/regions/les-regions.html>)

#### Entreprises concernées

De nombreuses entreprises des [régions membres de l'Association des régions d'Europe](http://www.eurodyssée.eu/fr/regions/les-regions.html) (<http://www.eurodyssée.eu/fr/regions/les-regions.html>) peuvent participer à ce programme. Il s'agit des structures suivantes :

- Entreprises privées et publiques
- Petites et moyennes entreprises et grands groupes internationaux
- Organismes économiques
- Centres de recherche et de développement
- Structures publiques, communautés locales, offices consulaires, établissements d'enseignement, etc.

#### Démarche

Les stages sont organisés par les régions d'accueil.

Toutes les démarches s'effectuent en ligne sur le site internet [Eurodyssée](http://www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html) (<http://www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html>). Après avoir créé votre profil, vous pourrez choisir les offres de stage qui vous intéressent et envoyer votre candidature.

Accéder au  
service en ligne [↗](http://www.eurodyssee.eu/fr/jeunes/comment-participer.html)  
(<http://www.eurodyssee.eu/fr/jeunes/comment-participer.html>)

#### Financement

Les stages sont financés par les régions d'accueil.

Votre prise en charge comprend des cours de langue, le logement, un salaire ou une bourse mensuelle, une assurance, une certification.

#### Durée

Le stage dure entre 3 et 7 mois.

#### Encadrement

Pendant votre stage, vous serez suivi et aidé par les coordonnateurs du programme de la région d'accueil.

## Programme Erasmus +

#### Conditions à remplir

Vous pouvez bénéficier du programme si vous remplissez toutes conditions suivantes :

- Vous êtes demandeur d'emploi âgé d'au moins 18 ans
- Vous résidez en France
- Vous êtes ressortissant de *'Espace économique européen (EEE)*, de Turquie ou de Macédoine. Si ce n'est pas le cas, vous devez avoir le droit de travailler dans le pays de destination au moment de la candidature.
- Vous devez pratiquer la langue du pays de destination (ou l'anglais pour les stages anglophones) à un niveau suffisant pour effectuer un stage professionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739>) (minimum A2)

 **À noter :** vous pouvez effectuer un seul stage dans le cadre de ce programme.

#### Entreprises concernées

Vous pouvez faire votre stage dans une structure (entreprise, association, organisme de formation, etc.) située dans *'Espace économique européen (EEE)*, en Turquie ou en Macédoine.

Pour en savoir plus sur les structures d'accueil participant au programme, adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi.

#### Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Pôle emploi](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) [↗](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) (<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>)

#### Démarche

Adressez-vous à votre conseiller Pôle emploi. Il vous aidera à définir votre projet et vous indiquera les démarches à réaliser pour déposer votre candidature.

#### Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Pôle emploi](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) [↗](https://www.pole-emploi.fr/annuaire/) (<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>)

#### Financement

Le programme est financé par la Commission européenne et le Pôle emploi. Il prend en charge les frais suivants :

- Billets de transport aller-retour (domicile - ville de destination)
- Hébergement en chambre individuelle : colocation ou famille d'accueil selon la disponibilité. L'hébergement est obligatoirement fourni par le partenaire local.
- Assurance responsabilité civile et assurance rapatriement pendant votre mobilité
- Organisation et suivi de votre mobilité

Les frais de vie courante sur place (nourriture, téléphone, dépenses personnelles, transports en commun) et l'éventuelle caution pour l'hébergement sont à votre charge.

#### Durée

Le stage dure entre 3 et 6 mois.

#### Encadrement

Vous êtes accompagné par un conseiller Pôle emploi pendant la période de stage et à votre retour.

### Services en ligne et formulaires

- Postuler sur un stage du programme Eurodyssee (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17371>)  
Service en ligne

### Pour en savoir plus

- Site Génération Erasmus+ [↗](http://www.generation-erasmus.fr) (<http://www.generation-erasmus.fr>)  
*Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique*
- Erasmus : un tremplin pour l'emploi [↗](https://www.pole-emploi.fr/informations/erasmus-un-tremplin-pour-l-emploi-@/article.jspz?id=354997) (<https://www.pole-emploi.fr/informations/erasmus-un-tremplin-pour-l-emploi-@/article.jspz?id=354997>)  
*Pôle emploi*
- Régions membres de l'Assemblée des régions d'Europe [↗](http://www.eurodyssee.eu/fr/regions/les-regions.html) (<http://www.eurodyssee.eu/fr/regions/les-regions.html>)  
*Assemblée des régions d'Europe*
- Site de l'Agence Erasmus+ France [↗](http://www.agence-erasmus.fr) (<http://www.agence-erasmus.fr>)  
*Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique*
- Site Eurodyssee [↗](http://www.eurodyssee.eu/fr/qui-sommes-nous.html) (<http://www.eurodyssee.eu/fr/qui-sommes-nous.html>)  
*Assemblée des régions d'Europe*
- Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) [↗](https://agence.erasmusplus.fr/charte-pour-enseignement-superieur-eche-erasmus/) (<https://agence.erasmusplus.fr/charte-pour-enseignement-superieur-eche-erasmus/>)  
*Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique*